



Dessiner l'architecture d'une refondation

L'expression d'incertitude systémique que nous empruntons à un économiste¹ nous semble bien caractériser la situation du secteur social et médico-social. Toutes les organisations sociales qui interviennent dans ce champ sont entrées dans une période de métamorphoses et notamment celles qui ambitionnent de faire vivre ensemble des personnes en difficulté. Ces dernières ont comme particularité d'être des instances de liaison fragiles. Elles sont d'emblée confrontées à des tensions massives de par leur cœur de métier, celui de prendre en compte et d'accompagner des personnes en souffrance : « Elles ont à accueillir, gérer ou traiter ce que le social exclut. A la fois désavouées et magnifiées, elles figurent l'espace d'accueil du négatif. Modèle emblématique assigné à une position d'idéal, elles sont en même temps le lieu de recyclage de l'exclu, du désavoué ou de l'impensable... »

Ce que décrit Jean-Pierre Pinel² ne concerne pas exclusivement les MECS, mais les MECS sont particulièrement concernés par ses constats. Dire que nombre de maisons d'enfants sont aujourd'hui durement mises à l'épreuve au quotidien ne relève pas de l'inédit. Cette mise à l'épreuve concerne aussi bien les jeunes accueillis que les professionnels qui les accompagnent. Le contexte d'incertitude auquel nous faisons référence précédemment ne facilite pas les choses : politiques départementales de protection de l'enfance hétérogènes, incertitude budgétaire, incertitude conventionnelle, ...

Mais notre propos n'est pas de nous complaire dans la plainte ou dans la déploration mais de rendre compte d'une réalité contrastée et de prendre la mesure des enjeux pour apporter des réponses adéquates.

Le défi est de penser l'actualité et l'avenir des maisons d'enfants à caractère social en identifiant leurs fragilités mais aussi leurs ressources. Du côté du positif, il faut constater que pour affronter les défis auxquels elles sont confrontées, les équipes ne partent pas de rien. Depuis quelques années, les MECS ont procédé à un remaniement profond de leurs pratiques éducatives et des logiques qui les sous-tendent. Elles se sont engagées dans une diversification de leurs prestations, redéfinissant leur métier de base par la déclinaison d'actions qui autrefois ne leur étaient pas dévolues : accueil séquentiel, accompagnement à partir du domicile de l'utilisateur, soutien à la parentalité ...

Malgré cette réactivité des MECS, malgré leur adaptabilité, nombre d'entre elles traversent des périodes plus ou moins difficiles et s'interrogent sur leur identité, notamment à cause de l'hétérogénéité des populations accueillies, de l'augmentation des jeunes présentant des troubles psychiques, des phénomènes de violence, de la difficulté à faire vivre des collectifs harmonieux...

¹ Daniel Cohen, La Prospérité du vice, Une introduction (inquiète) à l'économie, Paris, Albin Michel, 2009.

² Jean-Pierre Pinel, « La déliaison pathologique des liens institutionnels » in R. Kaës, Souffrance et psychopathologie des liens institutionnels, Paris, Dunod, 1996.

Dans ce contexte, il n'est pas facile de donner du sens à un quotidien souvent bouleversé.^[1] Il appartient aux associations et aux professionnels dans le cadre des mutations générées par les politiques publiques³ mais aussi des changements multiples affectant aussi bien les individus que leur être ensemble, de penser à nouveaux frais le métier de nos établissements et nos modes opératoires. Pour ce faire, on ne peut plus différer la mise en place d'un réseau qui aurait pour tâche de créer un mouvement de réflexion et d'analyse qui fonde, soutienne, dynamise les pratiques des professionnels. Il s'agit de dessiner les contours d'une refondation pour s'assurer une légitimité.

C'est sur cette base renouvelée que nous pourrons engager avec les élus, les instances de contrôle et de tarification, les prescripteurs un dialogue étayé et constructif sur les fondements politiques, techniques, cliniques et éthiques de nos interventions.

Francis BATIFOULIER

³ Nous pensons notamment à la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance.^[1]